



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

Nombre de conseillers  
Présents: 12  
Absents excusés: 3  
Excusés avec pouvoir: 0  
Votants: 12

Date de convocation :  
3/12/2020

L'an deux mil vingt, le onze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de madame Marilyn BOTTEX, Maire.

Membres présents à la séance : Mmes Marilyn BOTTEX, Line BEAU-GUYAT, Marie-Ange DAGAND, Maud BRUHAT, Brigitte MESCLIER Marie VILLECOURT.

MM Bruno BIAU, Dominique MACRI, Joël MARTRA., Nicolas BARBERIE, Eric VIOLLET, Jacques GROS.

Membres excusés : Emmanuel PETAT, Stéphanie CLOP, Espérance PANAYE

Membres absents :

Secrétaire de séance : Nicolas BARBERIE

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour: assurance du personnel - risques statutaires – choix du prestataire

**Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité à la commune**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait choisi EDF Collectivités comme prestataire d'électricité, et que des contrats issus de marchés concernant les bâtiments communaux et l'éclairage public avaient été signés avec ce groupe. Avec la mise en place de la loi Energie et Climat, la Commune n'est plus éligible au 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux tarifs réglementés en raison du nombre d'employés (+de 10) et de son bilan financier.

La Commune doit souscrire un nouveau contrat de fourniture d'électricité en offre de marché auprès d'un prestataire de son choix. Mme le Maire rappelle que la Commune a été, à de nombreuses fois, démarchée par différents prestataires et que les élus n'avaient pas souhaité donner suite à leurs propositions préférant rester chez EDF Collectivités. Mme le Maire demande aux élus de se prononcer sur le choix du fournisseur d'électricité. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de souscrire les contrats d'électricité chez EDF Collectivités qui seront présentés en détail au conseil après finalisation par EDF.

**Renouvellement du contrat d'assurance des bâtiment communaux**

Madame le Maire explique que la commune avait deux prestataires d'assurance : Groupama pour le parc flotte automobile et prévoyance pour les agents communaux, et AVIVA pour le parc mobilier et immobilier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces contrats arrivant à échéance, il était possible de les revoir. Le groupe AXA nous a proposé des prestations plus adaptées et des tarifs plus compétitifs : à savoir, pour la flotte automobile, un montant de 2 699.17 € pour les contrats multirisques, un montant de 8 936.50 €. Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce changement qui valident à l'unanimité la signature des contrats avec AXA.

### **Affouages**

Monsieur Dominique MACRI explique que la commune a lancé une nouvelle campagne de vente de coupes de bois. Les parcelles ont été tirées au sort à « huis clos » et attribuées. Un courrier avec le plan indiquant la parcelle a été adressé à chaque affouagiste. Madame le Maire propose de déterminer le prix de la parcelle et propose un montant de 100€. Le Conseil municipal valide ce montant. Monsieur Dominique MACRI précise que les coupes devront être terminées le 30 avril 2021 et qu'il accueillera les affouagistes samedi 19 décembre 2020 sur le lieu des coupes à 9h30 pour leur donner des informations et répondre à leurs questions.

### **Vente d'un bâtiment communal**

Madame le Maire rappelle qu'un habitant de Leyment a proposé à la commune de lui acheter les hangars de l'ancienne propriété Chatanay pour stocker le matériel de son entreprise. Le Conseil municipal décide à l'unanimité qu'il serait préférable de proposer de lui louer les bâtiments dans un premier temps afin d'avoir le temps d'affiner l'estimation des locaux auprès d'une seconde agence immobilière.

### **Demande exceptionnelle d'exonération d'un loyer d'un bâtiment communal**

Madame le Maire explique que depuis le début du second confinement, une mesure gouvernementale autorise les mairies à annuler le loyer d'un commerçant qui a été empêché d'exercer son activité pendant cette période. Elle fait part du courrier de la propriétaire du salon de coiffure « Aux ciseaux d'argent » lui demandant l'exonération d'un loyer s'élevant à 310€. Le Conseil municipal rappelle que ce commerce est important pour la communauté leymontaine et valide cette demande d'exonération à l'unanimité.

### **Décisions budgétaires**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que diverses factures d'investissement devront être mandatées sur les budgets : principal, eau-assainissement, et du local commercial communal en début d'année 2021. Or, tant que les budgets primitifs ne sont pas votés par l'assemblée délibérante, ces factures ne peuvent être réglées.

Toutefois, la Direction Générale des Finances Publiques permet sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, excluant toutefois les crédits afférents au remboursement de la dette. Mme le Maire précise que :

#### **Pour le budget principal 2021 :**

Les dépenses d'investissement s'élevaient à : 188 219.51 € - 73 702.11 € de remboursement d'emprunt (art. 1641), soit 114 517.40 €. Le quart de cette somme s'élève à 28 629.35 €. Elle demande que ce montant soit affecté au chapitre 20 pour la somme de 10 000 € chapitre 21 pour 18 629.35 € du dit budget.

#### **Pour le budget eau-assainissement 2021 :**

Les dépenses d'investissement s'élevaient à 5223.27 € - 4 536.44 € de remboursement d'emprunt (art. 1641), soit 686.83 €. Le quart de cette somme s'élève à 171.10 €. Elle demande que la somme de 171.10 € soit affectée au chapitre 21 du dit budget. Le Conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

#### **Pour le budget local commercial 2021 :**

Les dépenses d'investissement s'élevaient à 263 000 €. Le quart de cette somme s'élève à 65 750 €. Elle demande que ce montant soit affecté au chapitre 21 du dit budget. Le Conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

### **Projet de création d'un local commercial pour pizzeria à emporter**

Madame le Maire explique aux élus que suite à la fermeture envisagée par Maud Bruhat du restaurant pizzeria « Le Bon Coin de Leyment », son pizzaiolo souhaite développer sa propre activité de vente à emporter sur la commune. La piste d'un camion de vente ambulante a été envisagée, mais la commune possédant un four à bois peu utilisé, celui-ci pourrait lui être proposé. D'une surface d'environ 20m<sup>2</sup> celui-ci pourrait convenir pour un point de vente sans recevoir de public. Un local situé dans le bâtiment sanitaire à proximité pourrait servir de stockage. Le four étant utilisé de manière épisodique par quelques associations, une convention serait à trouver et à mentionner dans le bail commercial afin que cela perdure. Une terrasse devant le four pourrait également être installée en saison. Madame le Maire demande un accord de principe au conseil afin de savoir si elle peut poursuivre les négociations pour développer le projet, les travaux de remise en état intérieure du bâtiment (sol, murs, alimentation en eau) restant à chiffrer (le four et la toiture ayant déjà été rénovés par le passé). Un loyer d'environ 200€ par mois pourrait être escompté selon le barème établi pour les baux commerciaux des locaux de faible surface sur la commune. Le conseil émet un avis favorable à la poursuite de ce projet, permettant de maintenir une activité commerciale sur la commune, notamment en cœur de village et étant l'occasion de poursuivre la réhabilitation du four et de faire perdurer la tradition de son utilisation.

### ***Interventions d'Eric VIOLLET***

#### **APRR : création de chemins d'accès technique à l'autoroute**

Eric VIOLLET présente sur un plan la demande d'APRR pour créer 2 accès à l'autoroute afin de réaliser la réfection des couches de roulement. L'une se situerait aux abords de l'entreprise Eurosérum, l'autre sur le chemin de Martinaz. Créés en 2021, ces accès auront ensuite vocation à rester en place, afin de servir d'accès techniques permanents. Les abords d'Eurosérum seront clôturés par les soins d'APRR, afin que le chemin soit totalement indépendant et sécurisé. Le conseil n'émet pas d'opposition.

#### **Création d'une tranchée pour tuyau d'irrigation**

Thierry DOYONNAS, agriculteur, demande de pouvoir enterrer un tuyau d'irrigation à l'entrée du chemin du Château, parallèlement à la RD 1084. Le conseil valide la demande à condition que les travaux soient réalisés dans la partie en bicouche et que celui-ci soit remis en état à l'identique.

#### **Fourgon pour le CPINI**

Celui-ci, cédé par le SDIS sera récupéré le mardi 15 décembre et stocké au CTM le temps que les documents concernant la transformation du type de véhicule ambulance en simple fourgon soient établis auprès de la DREAL.

### ***Interventions de Marie-Ange DAGAND et Brigitte MESCLIER***

#### **Résidence personnes âgées**

Celle-ci sera complète sous peu, 2 nouvelles résidentes de 85 et 89 ans ayant été admises par Logidia en accord avec l'ADMR, l'une emménageant dès le 13/12.

#### **Distribution des colis de Noël**

Le goûter de Noël ne pouvant pas être organisé en raison de la crise sanitaire, tous les membres du conseil sont sollicités pour distribuer les 94 colis et bons cadeaux à partir du jeudi 17/12, dans le respect des règles sanitaires.

La séance est levée à 21h15

Pour copie conforme,  
Le Maire, Marilyn Bottex

